

Directive régissant le prêt d'un ordinateur

Préambule

Par cette directive, le CFP Maurice-Barbeau précise les conditions d'utilisation entourant le prêt d'un ordinateur portable à un étudiant. En acceptant le prêt d'un ordinateur, l'étudiant s'engage à respecter la présente directive.

Conditions d'utilisations

1. Le CFP Maurice-Barbeau met à la disposition de l'étudiant, à des fins pédagogiques, un ordinateur et, s'il y a lieu, certains accessoires (ex. : souris, clavier, etc.).
2. Cet ordinateur demeure, en tout temps, la propriété du CFP Maurice-Barbeau, qui en confie la garde à l'étudiant. L'étudiant s'engage à rendre l'ordinateur sur demande.
3. Un registre comportant le numéro de série de l'ordinateur, la description des accessoires ainsi que le nom de l'étudiant responsable des équipements sera maintenu à jour par l'administration et le personnel technique du CFP Maurice-Barbeau.
5. L'étudiant s'engage à prendre les mesures appropriées pour que l'ordinateur et ses accessoires demeurent en sécurité et en bon état.
6. L'étudiant s'engage à faire un usage normal de l'ordinateur et à l'utiliser selon les instructions du fabricant. En aucun temps, l'étudiant ne doit procéder à la réparation ou à l'ajout d'une composante physique sur l'ordinateur.
9. Dans l'éventualité de la perte ou de dommages causés à l'ordinateur, l'étudiant s'engage à informer le CFP Maurice-Barbeau dans les meilleurs délais et, dans le cas d'un vol, fournir copie du rapport de police concerné.
10. L'étudiant doit remettre l'ordinateur s'il quitte le CFP Maurice-Barbeau. En cas d'absence prolongée ou de tout autre type de congé, l'étudiant doit s'adresser à la direction du centre afin de convenir d'une entente, s'il y a lieu.
12. Un accusé de réception devra être signé par l'étudiant et la direction du centre lors de la prise de possession des équipements. Il en est de même si un retour de ces équipements était effectué.

Prêt d'un ordinateur

Renseignements personnels

Nom de l'étudiant(e) : _____

Description du matériel prêté

Marque et modèle de l'ordinateur : _____

Accessoires : Clavier, Souris, Câbles d'alimentation, Câble vidéo, Écran, Câble RJ45

Signature lors du prêt

En signant cet accusé de réception, les parties reconnaissent avoir procédé au transfert de l'ordinateur et, s'il y a lieu, de ses accessoires qui sont maintenant sous la responsabilité de l'étudiant(e). L'étudiant(e) déclare avoir pris ou prendra connaissance de la directive portant sur le prêt d'un ordinateur portable.

En foi de quoi, les parties ont signé à Québec ce _____

Signature de l'étudiant(e)

Signature de la direction du centre

Signature lors du retour

En signant cet accusé de réception, les parties reconnaissent que l'étudiant(e) a remis en bon état à l'employeur les équipements mentionnés ci-dessus.

En foi de quoi, les parties ont signé à Québec ce _____

Signature de l'étudiant(e)

Signature de la direction du centre

S.V.P., veuillez retourner le formulaire complété à Maxime Labbé